

## 13 Avril : Deux AGs et une inauguration

Notre assemblée générale annuelle s'est tenue le 13 avril à la Vicomté sur Rance en présence d'une quarantaine d'actionnaires. Elle a été précédée d'une AG extraordinaire destinée à la modification de nos statuts.

Les modifications concernent l'intégration de l'autoconsommation collective dans l'objet et le fonctionnement de la société, la modification de la composition du conseil de gestion et la réduction de la valeur de l'action à 50 €. Cette dernière mesure s'accompagne bien sûr du doublement du nombre d'actions pour les personnes qui ont acquis leurs actions à la valeur de 100 €. Les modifications des statuts ont été adoptées à l'unanimité (consultable sur notre site)

L'AG ordinaire a permis de présenter les réalisations et le bilan financier de notre société, et de débattre des orientations et des choix proposés par le Conseil de gestion. Ceux-ci ont été approuvés à l'unanimité. Le Conseil de gestion a été partiellement renouvelé et est désormais constitué de 15 membres (voir page suivante)

A l'issue de cette AG, plusieurs actionnaires se sont également proposés pour rejoindre l'équipe bénévole. Nous les remercions chaleureusement ! Rappelons que notre société fonctionne uniquement sur la base du bénévolat, que tous les actionnaires peuvent participer, sans être membre du conseil de gestion et sans engagement contraignant.



## Une inauguration en musique

L'inauguration de la centrale photovoltaïque en service, installée sur le bâtiment technique municipal de la Vicomté sur Rance a eu lieu également le samedi 13 avril en présence de nombreux élus du territoire (communes avoisinantes et Dinan Agglo). Ce fut un moment convivial et chaleureux, témoin de notre bonne collaboration avec les collectivités. Le Ministre Hervé Berville nous a même fait l'honneur d'une lettre, lue par Alain Brombin, Maire et organisateur de ce bel événement (en ligne également sur le site).



## Les autres nouvelles du premier semestre 2024

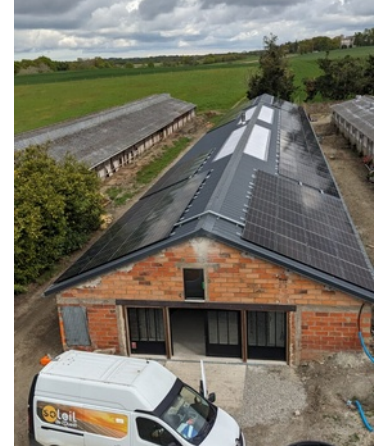
### • Les installations mises en service :

**Le hangar privé de Plouër sur Rance (9 Kwc) a enfin été mis en service le 16 Mai !**

Cela porte à 3 les installations opérationnelles avec le bâtiment technique municipal de la Vicomté sur Rance (9 Kwc) et l'école maternelle Farandole de Lanvallay (36 KWc),

### • Les installations réalisées et en attente de mise en service :

Centre Technique Municipal de Lanvallay (74 KWc),



**Atelier de géoverrerie de Lucile Viaud à Evran (87 Kwc) >>**

### • Les Kits solaires : partenariat avec la SCIC SOLARCOOP

Plusieurs réunions publiques ont été organisées conjointement par Emeraude Transition Energétique et CVRE pour présenter nos actions et nos projets, dont notre offre d'achat groupé de kits solaires (le 15 février à Plouër sur Rance, le 16 février à Saint Briac, le 24 février à Evran, le 3 Mai au Minihic sur Rance, le 7 mai à Quevert, le 4 Juin à Crehen). Elles ont toutes remporté un vif succès, qui témoigne de l'intérêt croissant de nos concitoyens pour les énergies renouvelables.

La livraison de la seconde commande de kits solaires (32 kits) a eu lieu à Lanvallay le 1er Juin. La suivante est programmée pour l'automne.



**51 Kits  
installés  
soit une  
centrale de  
22 KWc !**



Pour cette seconde opération, et les suivantes, nous travaillons désormais avec la **SCIC SOLARCOOP** (Société Coopérative issue des Centrales Villageoises), ce qui nous a permis de faire profiter les acheteurs de prix encore plus bas : 480 € sans support et 560 € avec support, pour 425 W.

**Vous avez de bons contacts avec votre municipalité ? Mettez-nous en relation pour organiser une réunion dans votre commune !**

## Les projets à venir

### • Projets en réalisation, prévus au 1er semestre 2025 (87 Kwc) :

Salle de restauration de La Vicomté sur Rance (18 KWc), Vestiaires de Pleslin-Trigavou (33 KWc), salle polyvalente de Lancieux (36 KWc) : puissance totale 87 KWc.

### • Projets potentiels (problèmes à résoudre ou études en cours) :

Bâtiments techniques du Minihic sur Rance et de Saint Briac, projets sur habitats collectifs avec Neotoa à Plouër sur Rance et Saint Jouan des Guérets, Ecole élémentaire de Saint Père-Marc en Poulet, Hangar privé à Evran.

.... et d'autres contacts en cours !

### Le nouveau Conseil de Gestion

#### Collège des citoyen(ne)s

Claude DI TULLIO,  
Bernard DUBOIS,  
Alain HUGUES,  
Monique MATHIEU,  
François MOREAU,  
Denis PINSARD,  
Philippe ROBIN,  
Jacques SIMONET,  
Roland TEXIER,  
Jean Pierre THOMAS

#### Collège des acteurs publics

ENERG'IV représenté par  
Lucie TREGOUET,  
ENERGIES 22 représenté par  
Gildas BANDE,  
La commune de la Vicomté  
sur Rance représentée par  
Alain BROMBIN.

#### Collège des acteurs privés

SCOP DYNALÉC (représenté  
par Yannick MONVOISIN).

#### Collège des associations

Association CIDRE  
représentée par Jean Pierre  
CAUDAL.



## Création de la boucle d'AutoConsommation Collective (ACC) de Lanvallay

Mise en service prévue pour l'automne 2024. Pour rappel elle couvrira tout ou partie des communes de Lanvallay, La Vicomté Sur Rance, Plouër Sur Rance, Quévert, Taden, Saint Samson Sur Rance et Saint Helen. Les entreprises, commerçants, artisans, établissements publics ne bénéficiant pas du bouclier tarifaire peuvent nous contacter pour y participer.

### Agenda

A l'automne, inauguration des deux centrales de Lanvallay et de la boucle d'Auto Consommation Collective

## Utilisation d'un nouvel outil pour la gestion des souscripteurs : Coop Hub

Il est développé par Energie partagée. Il va nous permettre de gérer plus efficacement la base de données de nos souscripteurs. Chaque souscripteur aura un accès à son compte personnel et devra vérifier ses données personnelles lors de la première connexion. Nous en préciserons les modalités d'utilisation à sa mise en place à l'automne.

### BRETI SUN :

### Une occasion d'investir dans un grand projet

### UNE NOUVELLE BROCHURE



**L'ASSO DES CV GAGNE LE PRIX EUROPÉEN DE L'ÉNERGIE DURABLE 2024 (EUSEW) DANS LA CATÉGORIE "ACTION LOCALE POUR L'ÉNERGIE".**

*Ce prix prestigieux est une véritable reconnaissance !*

*Merci à tous d'avoir voté !*

### La campagne de souscription pour Breti Sun fin 2024 - début 2025 :

#### • Rappels sur le projet :

Créée en mars 2020, la société de projet Breti Sun ISDND a pour objet la reconversion de 6 sites d'enfouissement de déchets en centrales solaires : Cornillé, Le Verger, Rennes Hautes Gayeulles, Bager-Pican, Tinténiac et Dinard. Ces terrains pollués ne sont plus exploitables, mais peuvent servir à abriter des centrales solaires. Au total, ceci représente une **puissance installée de 14 MWc, une production annuelle de 16,4 GWh/an**, soit la consommation électrique annuelle moyenne d'environ 14 000 personnes (hors chauffage et eau chaude sanitaire). À l'échelle du département d'Ille-et-Vilaine, ce projet représente une augmentation de 7,4 % des capacités photovoltaïques du territoire. Ce sera aussi **le plus grand parc solaire citoyen de Bretagne**.

En plus d'Energ'iv, le projet réunit Rennes Métropole, la Communauté de commune Côte d'Emeraude, 3 SMICTOM et 3 coopératives citoyennes locales. Les coopératives sont chargées d'animer la mobilisation citoyenne autour du projet et d'organiser la levée de fond nécessaire pour la phase de construction (l'objectif est d'atteindre si possible 500 000 € de souscriptions citoyennes). En phase de développement, les sociétés citoyennes détiennent une part symbolique du capital. En phase de financement, il est prévu une augmentation progressive de leur actionariat afin d'atteindre 21 % du capital. Les Sociétés citoyennes concernées sont : CIREN (métropole rennaise), Les Survoltés (Guipel), et Centrales Villageoises Rance Emeraude (PNR Rance Emeraude).

• **Levée de fonds** : elle se fait via les sociétés citoyennes participantes, sous forme d'apports en Compte Courant d'Associés (CCA) au sein de l'une des sociétés citoyennes.

• **Modalités de souscription en CCA** : obligation d'être actionnaire de l'une des sociétés citoyennes participantes. Souscription minimale = 500 €, souscription maximale = 20 000 €. Ratio de souscription capital-CCA 1/10 (par exemple pour investir 1500 € en CCA, il faut détenir au minimum 150 € en actions).

• **Rémunération 5 %. Versement annuel de la rémunération.**

• **Durée d'engagement 10 ans.** Remboursement du capital en fin d'engagement.

• **Appel aux actionnaires actuels** pour participer à cette levée de fonds ainsi qu'à l'ensemble de la population. Campagne de souscription à partir de l'automne 2024 et jusqu'à début 2025.

• **Appel aux bénévoles** pour animer la campagne (marchés, réunions publiques...)

**A bientôt et bon été !**